


Volêt B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



NEERLEGGING TER GRIFFIE VAN DE
ONDERNEMINGSRECHTBANK GENT
afdeling BRUGGE

29 JAN. 2026
Greffe

N° d'entreprise **0462.847.079**

Nom Sociaal Bureau EASYPAY - Bureau Social EASYPAY

(en abrégé):

Forme légale: Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège: 8760 Tielt, Nijverheidsstraat 16

Objet de l'acte : OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION DE "ACSA-BONI EXPERTISES" - PROCES-VERBAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Ce jour, le trente décembre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**Sociaal Bureau EASYPAY - Bureau Social EASYPAY**", ayant son siège à 8760 Tielt, Nijverheidsstraat 16, ci-après dénommée la "**Société**" ou la "**Société Absorbante**".

(...)

Ordre du jour :

(...)

Décision de fusion, conformément au projet de fusion précité, par laquelle la société à responsabilité limitée "**Sociaal Bureau EASYPAY - Bureau Social EASYPAY**", ayant son siège à 8760 Tielt, Nijverheidsstraat 16, et numéro d'entreprise 0462.847.079 (la "**Société Absorbante**"), absorbe la société à responsabilité limitée "**ACSA-BONI Expertises**", ayant son siège à 4020 Liège, Square des Conduites d'Eau 14, et numéro d'entreprise 0597.969.069 (la "**Société Absorbée**"), dans le cadre d'une opération assimilée à une fusion par absorption.

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION: Prise de connaissance du projet de fusion.

(...)

DEUXIEME RESOLUTION: Fusion - Transfert du patrimoine à titre universel.

1. Absorption par opération assimilée à une fusion par absorption de la Société Absorbée et transfert du patrimoine

L'assemblée app

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad

3. Date juridique

La présente fusion entre juridiquement en vigueur à partir du 1 janvier 2026 à 00h00.

(...)

TROISIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Nikolaas Deloof et Katia De Wilde, ainsi qu'à Wouter D'herde, Thijs Weverbergh, Alicja Olzsewska et Hilde Tobback de Deloitte Legal – Lawyers BV, chacun étant individuellement autorisé et avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).